



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2	0
1	8

2018, une année d'initiatives de l'État en matière de solidarité via l'initiation de deux plans majeurs dont les objectifs et la mise en œuvre font particulièrement écho aux activités et au public traditionnellement rencontré par le CLLAJ Lyon.

Leurs grands axes sont les suivants :

1. Le Plan National de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté par le biais de son volet N°3 : **un parcours de formation garanti pour tous les jeunes.**

Sur notre territoire, cette ambition se décline pour les jeunes les plus vulnérables de plus de 18 ans, par la mise en place par le CLLAJ et la Mission Locale de Lyon du dispositif **Garantie Jeunes+**, avec un accès à un logement en résidence sociale et un accompagnement adapté pour un certain nombre de jeunes.

Il ne peut y avoir de parcours réussi vers l'emploi et l'autonomie sans la possibilité d'un lieu de vie sécurisé et abordable.

2. Le Plan Quinquennal pour le Logement d'Abord et la Lutte contre le Sans-Abrisme (2018-2022) **propose une réforme structurelle de l'accès au logement visant à une prise en charge plus digne, plus efficace et globalement moins coûteuse du sans-abrisme** : personnes sans logement, personnes en difficultés d'accès ou de maintien...

Le Plan Logement d'Abord implique des évolutions structurelles et organisationnelles des dispositifs existants et des pratiques professionnelles.

La Métropole de Lyon a candidaté dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) avec trois axes de développement pour atteindre cet objectif :

- Le développement de l'offre pour les personnes sans abri ;
- Articuler l'offre avec de nouvelles formes d'accompagnement ;
- Accompagner les évolutions de culture des acteurs et les nouvelles pratiques à expérimenter.

Les propositions du CLLAJ Lyon trouveront certainement place dans la mise en œuvre 2019 de ces objectifs métropolitains.

Pour finir, ne pas oublier la mise en œuvre d'un autre plan : le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs. Dans le cadre d'une convention d'organisation du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs, la Métropole de Lyon a labellisé les permanences d'accueil du CLLAJ, lieu d'accueil niveau 3 (« les lieux de type 3 : ces lieux spécifiques s'adressent aux publics présentant un profil spécifique ou des difficultés particulières, assurant ainsi un service complémentaire »).

Ces ambitions institutionnelles et ces déclinaisons locales et partenariales proposent aux associations des cadres innovants pour leurs actions au bénéfice des plus vulnérables. Le CLLAJ Lyon est prêt à contribuer aux nombreux défis à relever particulièrement sur le volet de l'accès direct à une solution logement **pour tous les jeunes.**

Géraldine MEYER
Présidente du **CLLAJ LYON**

La vie associative

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes -**CLLAJ Lyon**- est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le Conseil d'Administration

Marie-Charlotte Boullay, Bruno Couturier, Fabienne Diebold, Catie Faure, Eliane Gachet Kubicki, Louis Levêque, Géraldine Meyer, Christine Minodier.

L'équipe salariée

Sara Benayad, Kheira Boukralfa¹, Linda Boumerziga, Aicha Dahmani, Naima Djoudi Matthieu Hericher, Samira Ibrahim, Sawsen Kechiche, Samuel Langlade, Elsa Penot.

¹ : départ en 2018

Les stagiaires

Yasmine et Maya, stagiaires en communication.

Les bénévoles du 10^{ème} Salon du Logement pour les Jeunes

Des jeunes de l'École de la 2^{ème} Chance Rhône Lyon Métropole, du centre EPIDE Lyon Meyzieu et de l'association Le Refuge délégation du Rhône.

Nos partenaires

Action Logement, CAF du Rhône, les services de l'État (DIHAL, DRDJSCS, FIPD), Fondation Abbé Pierre, Fondation de France, Métropole de Lyon et ses services sociaux, Ministère de la Justice, Mission Locale de la Ville de Lyon et autres Missions Locales, Maison de l'Emploi, ALPIL, Entre2Toits, Le MAS, Orée AJD, AILJO, acteurs de l'hébergement et du logement, acteurs de terrain associatifs et institutionnels, bailleurs sociaux et réservataires...

Les réseaux associatifs

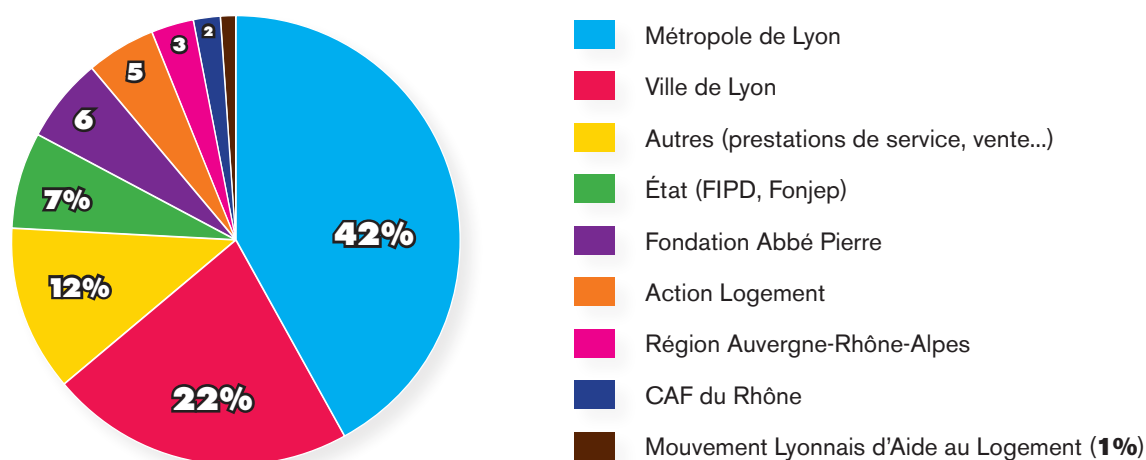
Collectif Logement Rhône, Union Nationale et Régionale des CLLAJ, FAPIL Régionale et Nationale, FEANTSA.

Les administrateurs et l'équipe du CLLAJ Lyon remercient les bénévoles participants au Salon du Logement pour les Jeunes, ses partenaires et ses soutiens financiers.

SOMMAIRE

<i>Les ressources et soutiens financiers</i>	2
<i>Les missions du CLLAJ Lyon</i>	3
<i>L'accueil, l'information et l'orientation</i>	4
<i>Les actions collectives</i>	9
<i>L'accompagnement vers et dans le logement</i>	12
<i>Du soutien pour l'accès et l'installation</i>	18
<i>L'hébergement</i>	19
<i>Des difficultés rencontrées pour l'accès</i>	21
<i>Des solutions spécifiques et partenariales</i>	23
<i>Le 10^{ème} Salon du Logement pour les Jeunes</i>	27
<i>L'implication dans les réseaux partenariaux</i>	29

LES RESSOURCES ET SOUTIENS FINANCIERS



GRAND LYON
la métropole

VILLE DE LYON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FONDATION Abbé Pierre
Être humain !

Action Logement AL

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ALLOCACTIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

MAL
Mouvement Lyonnais d'Aide au Logement

LES MISSIONS DU CLLAJ LYON

Accéder à un logement autonome est souvent synonyme d'indépendance pour les jeunes adultes. C'est une étape importante dans un parcours de vie mais qui peut être un long chemin semé d'embûches, de désillusions et de prises de conscience du contexte actuel d'accès au logement dans la Métropole de Lyon.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Lyon est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle rencontre un public avec des besoins diversifiés et des situations multiples qui imposent une adaptabilité permanente pour répondre aux demandes. Par ses missions, le CLLAJ Lyon s'investit dans la promotion de l'accès aux droits et concourt à la lutte contre les discriminations.

ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Apporter une écoute, diffuser l'information et une expertise logement aux jeunes

- ◆ Accueil physique, téléphonique et numérique : information et orientation ;
- ◆ Permanences de 1^{er} accueil hebdomadaires sectorisées et sans rendez-vous pour un diagnostic individuel ;
- ◆ Informations collectives pour les jeunes et les professionnels dans le cadre d'ateliers thématiques ;
- ◆ Accompagnement et soutien dans les démarches de recherche, d'accès et de maintien dans le logement et l'hébergement ;
- ◆ Orientation vers les structures et/ou les solutions adaptées.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Favoriser l'émergence de nouvelles solutions à partir des besoins du public

- ◆ Développement de rencontres entre les acteurs du logement, de l'hébergement et les jeunes bénéficiaires : Salon du Logement pour les Jeunes, Semaine Nationale du Logement des Jeunes ;
- ◆ Conception et expérimentation de projets innovants pour mettre en œuvre de nouvelles solutions d'accès au logement pour des publics spécifiques : sous-colocations pour des jeunes en mobilité, sous-colocation monoparentale, Mobiclé, Garantie Jeunes +, Dispositif Sortant de Prison, programme PASSAGE.

OBSERVATOIRE ET PARTENARIAT

Prendre en compte les besoins des jeunes, être un relais auprès des institutions et un acteur des réseaux liés à la question de l'insertion par le logement

- ◆ Exercice d'une fonction d'observation, d'analyse des besoins et des difficultés rencontrées par les jeunes ;
- ◆ Contribution à des groupes de réflexion pour la mise en œuvre des politiques publiques autour de l'habitat des jeunes ;
- ◆ Participation aux réflexions et travaux du Comité Technique sur le Logement des Jeunes et au Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs de la Métropole de Lyon ;
- ◆ Membre des Unions Régionale et Nationale des CLLAJ, du Collectif Logement Rhône et de la FAPIL.

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

L'ACCUEIL AU CLLAJ LYON



PLUS DE 3 000 JEUNES ACCUEILLIS, INFORMÉS ET / OU ORIENTÉS

physiquement, par téléphone ou par mail



31 481 CONNEXIONS EN 2018

sur le site internet du CLLAJ Lyon : www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/



Depuis plus de 20 ans, l'emplacement central, les horaires d'ouverture et la disposition des locaux du CLLAJ Lyon, facilitent l'accueil inconditionnel de tous les jeunes.

Cet accueil a pour objectif de répondre au besoin d'écoute des jeunes, de leur apporter une première information, des conseils et du soutien dans leurs démarches de recherche, d'accès et de maintien concernant le logement.

- ♦ Un accueil téléphonique assuré du lundi 13h30 au vendredi 11h30 ;
- ♦ Un contact et des réponses personnalisées via l'adresse mail : cllaj.lyon@cllajlyon.fr ;
- ♦ Une présence en ligne via un site internet, des réseaux sociaux et la plateforme d'accès aux droits « La Boussole des Jeunes » ;
- ♦ Un accueil physique du lundi 13h30 au jeudi 18h ;
- ♦ Un lieu d'échanges et d'informations techniques, pratiques et juridiques concernant le logement et l'insertion sociale ;
- ♦ Une lettre d'actualités et d'informations logement affichée et diffusée mensuellement ;
- ♦ Un accès pour tous à l'outil numérique ;
- ♦ Une aide et un soutien dans les démarches à effectuer.



LES PERMANENCES D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

La prise en compte de la demande et l'élaboration du diagnostic

Des permanences d'accueil individualisé sont proposées pour l'information, l'orientation et la prise en compte de la demande de logement. Elles sont hebdomadaires, sans rendez-vous et sectorisées selon le lieu de domiciliation des jeunes, de 13h30 à 17h30.

Ces permanences ont pour objectif de :

- ◆ Permettre aux jeunes d'exprimer leur projet logement et définir avec eux les modalités de sa mise en œuvre ;
- ◆ Expliquer l'aide qui peut être apportée par le CLLAJ Lyon ;
- ◆ Informer sur les circuits d'accès des différents acteurs du logement et de l'hébergement ;
- ◆ Permettre aux jeunes d'acquérir une plus grande visibilité du parc locatif privé, social et du secteur de l'hébergement de la Métropole de Lyon ;
- ◆ Activer, renouveler ou relancer les demandes de logement et/ou d'hébergement.

LES PERMANENCES	Nombre de personnes accueillies	%
MARDI - pour les jeunes domiciliés sur les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Lyon	227	22%
MERCREDI - pour les jeunes domiciliés sur les 3^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Lyon	193	19%
JEUDI - pour les jeunes domiciliés sur les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Lyon	229	22%
LUNDI - pour les jeunes domiciliés hors de la Ville de Lyon et qui n'ont pas de service logement dans leur commune	250	24%
Sur rendez-vous	137	13%



EN 2018 : 163 PERMANENCES

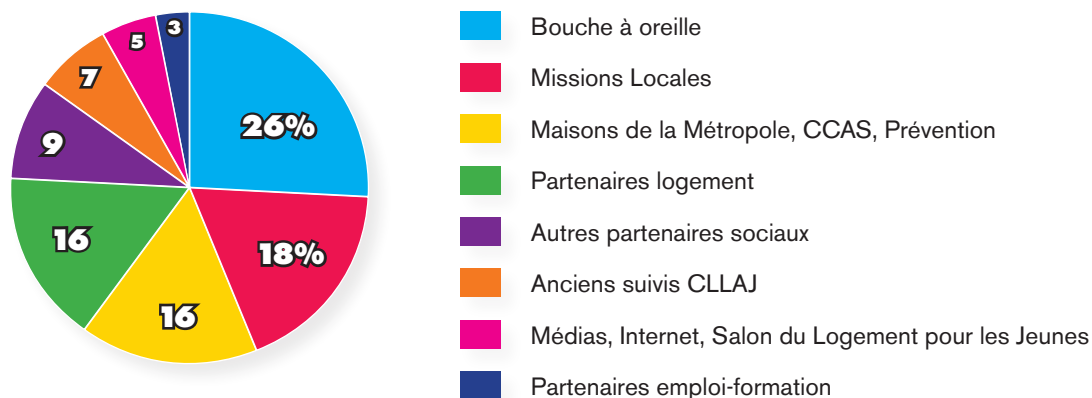
6 jeunes reçus en moyenne par permanence

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

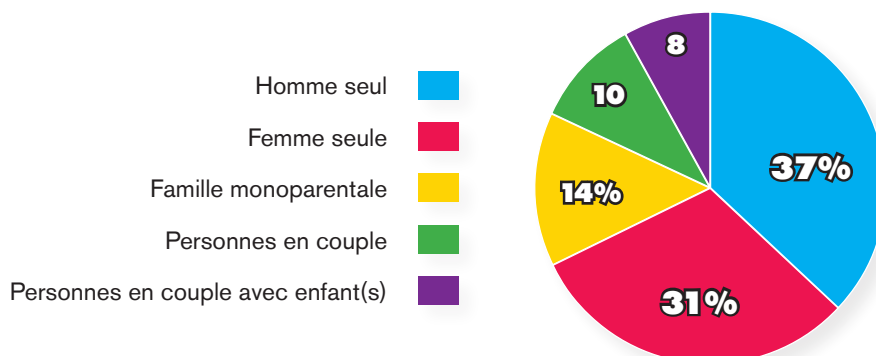
LES JEUNES ACCUEILLIS SUR LES PERMANENCES EN 2018

sur la base des 1036 nouveaux jeunes

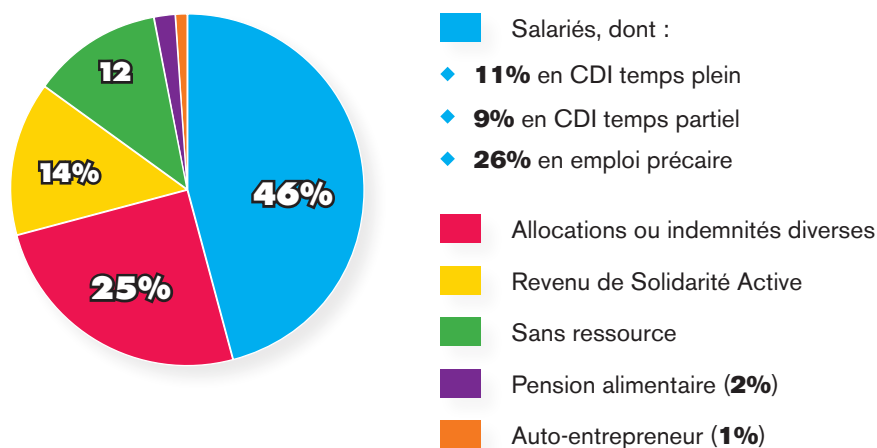
L'orientation des jeunes au CLLAJ Lyon



Situation familiale



Ressources et situation professionnelle



+ 17% DE SALARIÉS

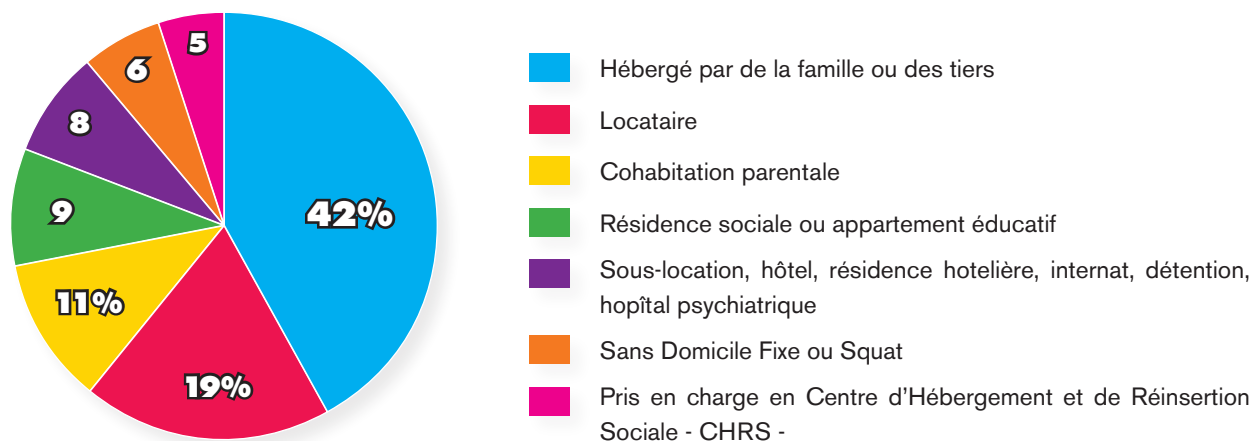
ENTRE 2017 ET 2018

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

LES JEUNES ACCUEILLIS SUR LES PERMANENCES EN 2018

sur la base des 1036 nouveaux jeunes

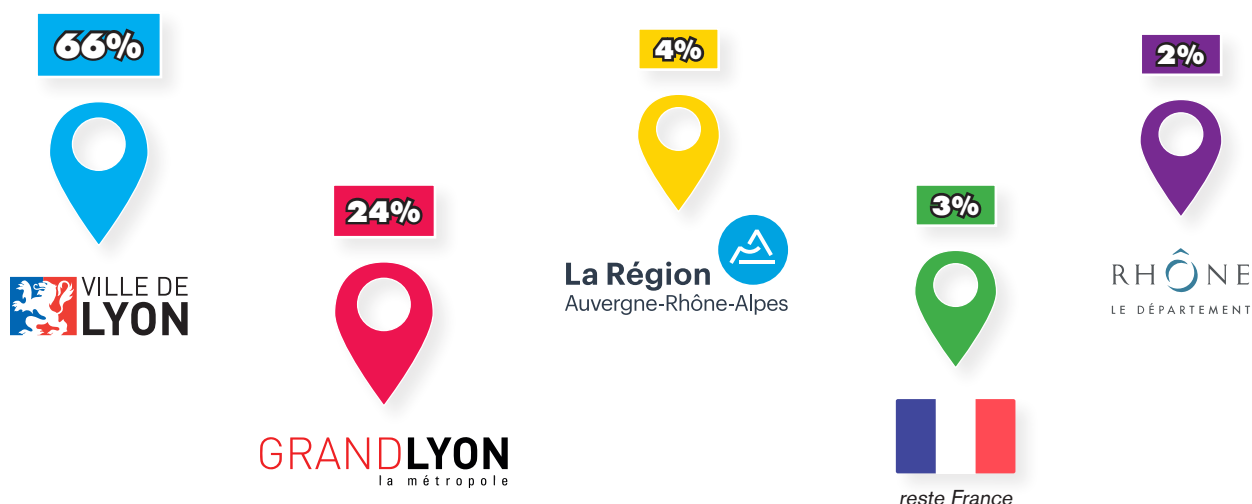
Situation logement au moment de la demande



Les jeunes locataires recherchent un autre logement pour les 3 raisons principales :

- ◆ 31% : logement trop petit
- ◆ 18% : loyer trop élevé
- ◆ 10% : logement en mauvais état

Origine Géographique



RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION SUR LE LOGEMENT DES JEUNES DE L'EST LYONNAIS

Le CLLAJ Lyon, en partenariat avec l'association AILLOJ et en concertation avec la Métropole de Lyon, a souhaité réinvestir le territoire de l'Est Lyonnais face à la cessation d'activité de son CLLAJ en 2017.

L'initiative consiste à permettre une continuité de « service » pour les communes concernées que sont Meyzieu, St Fons et St Priest, afin d'assurer une couverture territoriale en matière d'accueil, d'information et d'orientation.

Cette action fait suite à un diagnostic réalisé en 2017 qui présentait les besoins en logement des jeunes de ce secteur et constatait que les acteurs spécialisés étaient peu accessibles aux jeunes de l'Est Métropolitain de par leur ancrage territorial.

En 2018, les associations CLLAJ Lyon et AILLOJ ont rencontré les communes, abordé avec elles les constats, les besoins et ont travaillé de concert sur les moyens et les outils à mobiliser pour une mise en œuvre en 2019.

L'objectif est que les associations mènent des actions d'accueil, d'information et d'orientation, structurées et consolidées dans le cadre de la mise en place du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs de logement - SAID - tel qu'il est prévu par le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - PPGID -.

Elles seront animées par des référents logement qui travaillent en lien avec les acteurs du territoire et en proximité. Il s'agit d'assurer, par des permanences pour le public, un accueil et un suivi en s'inscrivant dans le SAID.

Les permanences auront lieu 2 fois par mois et en fonction des premiers enseignements qui seront tirés, un élargissement de ces dernières à d'autres communes de l'Est Lyonnais pourra être envisagé.

LA PERMANENCE APPEL DE LYON : Action Permanente de Prévention des Expulsions Locatives

Ce dispositif animé et coordonné par l'ALPIL a pour objectif d'accueillir toute personne menacée d'expulsion locative ou craignant de l'être du fait d'un impayé de loyer, d'un congé ou d'un conflit avec son bailleur. Il permet de donner en fonction de chaque problématique une information sur les droits et devoirs (droits sociaux, rapports locatifs...), des conseils juridiques, d'élaborer un plan d'action et d'effectuer une réorientation, si nécessaire, pour un suivi.

La permanence APPEL a lieu au Tribunal de Grande Instance de Lyon le vendredi matin de 9h30 à 11h30. Elle est tenue conjointement par un avocat, un travailleur social de la CAF du Rhône, un représentant de la Métropole ainsi qu'un conseiller logement de l'ALPIL et du CLLAJ Lyon.

Les ménages de moins de 30 ans accueillis lors de cette permanence sont systématiquement orientés au CLLAJ Lyon pour le soutien aux démarches.

43 PERMANENCES APPEL EN 2018

278 MÉNAGES REÇUS

LES ACTIONS COLLECTIVES

LES ACTIONS COLLECTIVES AU CLLAJ LYON

ATELIER DOSSIER LOGEMENT

Aide à la constitution de demandes de logement et d'hébergement auprès des résidences jeunes et résidences sociales, demande de logement social.

Tous les mardis de 9h à 12h

388 ménages participants

ATELIER INSTALLE-TOI

Informations pratiques pour l'entrée dans un logement auprès des jeunes primo-accédants : simulation d'état des lieux dans un appartement témoin et temps d'échange autour de la connaissance des droits et devoirs du locataire.

Le dernier jeudi du mois à 14h

18 ménages présents

ATELIER RECHERCHE LOGEMENT

Informations sur les différentes possibilités de se loger à destination des jeunes actifs en co-animation avec un professionnel de l'immobilier partenaire.

Tous les 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois à 18h

Partenaires impliqués :
ALSR - SACVL

125 jeunes informés

LE RENDEZ-VOUS DU DALO

Atelier collectif d'information sur le Droit au Logement Opposable et de soutien individuel à la saisine de la Commission de Médiation DALO.

Tous les jeudis de 10h à 12h30

29 ménages participants

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR LE CLLAJ LYON

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT DES JEUNES

FORUM INFORM'TOIT

Forum d'informations et d'échanges en présence de nombreux partenaires de l'hébergement, du logement et de l'insertion professionnelle :

Action Logement, Lyon Métropole Habitat, Popinns, Vilogia, Mission Locale de Lyon, Résidétapes, Ecole de la 2^{ème} Chance, Macif, CRIJ, Orée AJD, Adoma.

Judi 31 mai 2018 de 14h à 17h

86 jeunes participants



LES ACTIONS COLLECTIVES

LES ACTIONS COLLECTIVES DÉCENTRALISÉES ET LES PARTICIPATIONS À DES MANIFESTATIONS

INTERVENTION GARANTIE JEUNES

Actions d'informations sur les circuits d'accès au logement auprès de jeunes en Garantie Jeunes au sein des Missions Locales de Lyon et Givors.

175 jeunes informés

SOIRÉE MOBICOLOC'

Soirée animée par le CLLAJ Lyon et la SACVL permettant la rencontre de jeunes recherchant une colocation à Lyon avec un accès direct à des offres de logement mis à disposition par la SACVL.

Jeudi 19 juillet 2018 de 18h à 22h

31 jeunes participants

BOOST - EMPLOI NQT

Forum d'informations et d'échanges organisé par NQT sur la recherche d'emploi et la formation.

**20 jeunes informés sur
le stand du CLLAJ Lyon**

PÔLE COMPÉTENCE LOGEMENT PLIE DE LYON

Temps d'informations sur le logement à destination des référents de parcours emploi - insertion du PLIE.

140 personnes informées

PROGRAMME DE MOBILISATION ET D'ACCÈS AUX SOINS - PMAS -

Intervention bimestrielle (5 en 2018) avec l'association Companio à la Maison d'Arrêt de Corbas, permettant d'apporter aux détenus les renseignements nécessaires à l'accès à leurs droits tant au sein de la Maison d'arrêt que dans la société civile afin de préparer au mieux leur sortie.

**40 détenus informés
dont 19 de moins de 26 ans**

LOG'IN LYON - K'FÉS COLOC'

Temps d'informations organisé par le CRIJ sur la colocation et les solutions alternatives de logement.

**12 personnes informées
par le CLLAJ Lyon**

LE MARCHÉ AUX ACTIONS

Rencontre inter-professionnelle autour de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du logement.

**10 personnes informées sur
le stand du CLLAJ Lyon**

STUDENT WELCOME DESK

Guichet d'accueil dédié aux nouveaux étudiants de l'Université de Lyon qui concentre tous les services nécessaires pour bien commencer l'année.

ZOOM SUR L'ATELIER RECHERCHE LOGEMENT

Les professionnels de l'immobilier ont toujours un a priori vis-à-vis des jeunes actifs. Ils ont beau être moins dans des situations d'impayés que les plus de 30 ans, l'instabilité de leurs contrats (CDD, intérim, service civique...) et leurs ressources plus faibles, sont autant de freins à leur accès (source : APAGL).

A cela s'ajoute une pression immobilière forte dans la Métropole de Lyon, qui nécessite d'être très réactif et d'avoir un dossier complet avant même le début des démarches.

L'Atelier Recherche Logement est une action dédiée aux jeunes actifs et a lieu 2 fois par mois. Elle permet d'aborder les différentes possibilités de se loger et est animée par un chargé d'accompagnement du CLLAJ Lyon et un professionnel de l'immobilier. En 2018, les partenaires qui ont répondu présents sont l'Agence Locative Solidaire du Rhône - ALSR - et la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon - SACVL -.

Les jeunes sont orientés soit après une demande de renseignements, soit suite à la sollicitation de partenaires. L'atelier est proposé sur un horaire adapté en soirée car les jeunes actifs peuvent difficilement se rendre disponibles de par leurs horaires et leur statuts (impossibilité de quitter son poste/sa formation dans la journée, RDV emplois...).

L'objectif est d'informer les jeunes ménages sur les différentes pistes de logement pour pouvoir débiter ou poursuivre leurs démarches. Ils sont aussi avisés des aides mobilisables pour leur futur accès.

L'interactivité régit l'atelier, puisque les échanges, notamment d'expériences, mais aussi les questions posées, permettent d'alimenter la discussion et d'aborder tous les aspects de la recherche jusqu'à l'accès au logement.



125 JEUNES ONT PARTICIPÉ À UN ATELIER RECHERCHE LOGEMENT

EN 2018

♦ 62% d'hommes ♦ 79% sont célibataires ♦ 61% ont moins de 26 ans

En 2018, **88%** sont domiciliés dans la Métropole de Lyon dont **56%** à Lyon. Plus de la moitié de ces derniers bénéficient d'une adresse à Lyon mais sont en fait hébergés et issus de territoires hors Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui montre que la Métropole de Lyon est attractive et que l'action répond à une demande croissante.

Parmi les 103 salariés, il y a autant de CDD que de CDI.

En moyenne, les jeunes perçoivent **1094€** mensuel au titre du salaire, ce qui reste insuffisant pour l'accès au logement, malgré la compensation possible de la Prime d'Activité.

43% des participants sont hébergés chez un tiers ou chez de la famille et seulement **19%** vivent chez leurs parents et souhaitent prendre leur autonomie.

77% des jeunes qui participent à l'atelier sont à la recherche active d'un logement autonome depuis plus d'un an.

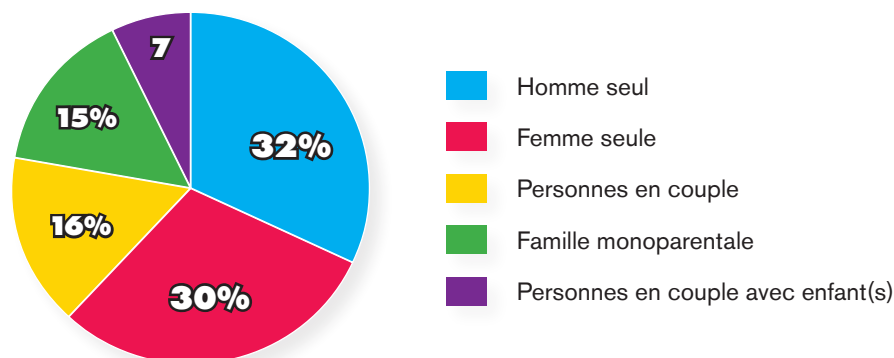
Les jeunes actifs qui participent aux Ateliers Recherche Logement travaillent majoritairement pour des entreprises de plus de 20 salariés. Nous informons systématiquement de la possibilité de solliciter Action Logement et nous communiquons la procédure et les éléments à fournir. Néanmoins, de nombreux jeunes ne sont soit pas au courant de cette possibilité, soit se sont déjà renseignés et doivent justifier d'un temps de présence dans l'entreprise pour y avoir droit.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

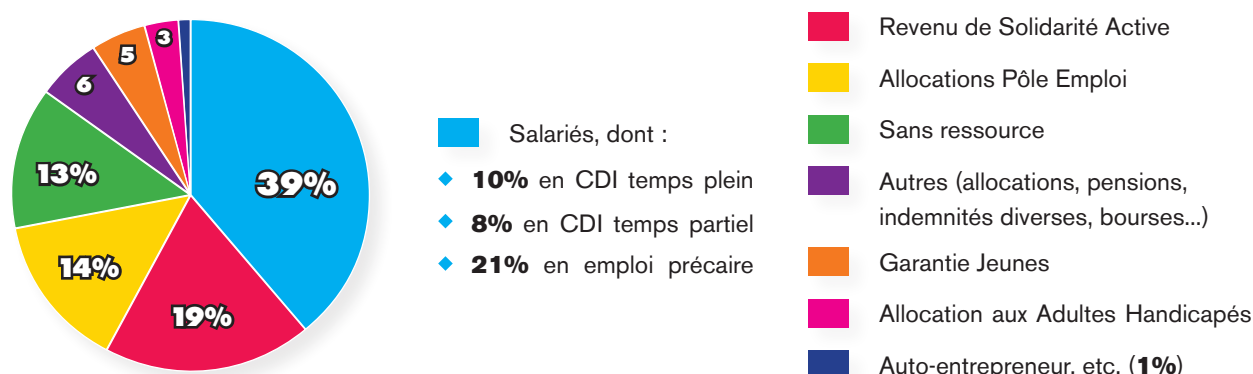
LES JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2018

En 2018, le CLLAJ Lyon accompagne **831** jeunes dont 320 pour lesquels l'accompagnement a débuté avant le 1^{er} janvier 2018. **59%** ont moins de 25 ans.

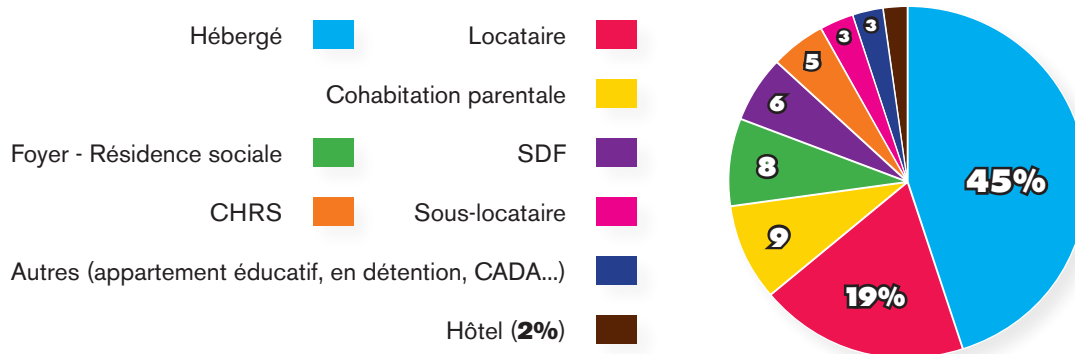
Situation familiale



Ressources et situation professionnelle



Situation logement



L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Le CLLAJ Lyon répond à la diversité des situations des jeunes en proposant un accompagnement individuel, modulable et adapté allant d'un simple soutien dans les démarches à un accompagnement social renforcé.

Cet accompagnement mis en place peut prendre différentes formes telles que des entretiens individuels, tripartites, téléphoniques, visites à domicile, etc.

La souplesse de notre mode d'accueil permet aux jeunes de se présenter au CLLAJ Lyon à tout moment lors de nos horaires d'ouverture. Ces temps leur permettent d'utiliser les outils mis à disposition relatifs à la recherche de logement ou d'hébergement.

Il s'agit donc de créer des conditions stables, soutenantes et encadrantes afin de proposer des solutions dans lesquelles autonomie et devoirs du locataire ne seront plus synonymes de tension mais d'émancipation possible.

L'autonomie des jeunes étant intrinsèquement liée à la stabilité domiciliaire, leur accompagnement par le CLLAJ Lyon se définit également par une mission de recherche et de veille constante de logements adaptés à leur situation socio-économique.

Le CLLAJ Lyon tisse depuis plusieurs années des liens partenariaux auprès de bailleurs sociaux du territoire permettant de proposer des candidatures de jeunes ménages autonomes et d'obtenir des propositions de logement adaptées.

En retour, le CLLAJ Lyon s'engage à accompagner les jeunes dans l'instruction de leur dossier de candidature et garantit un suivi social dans l'accès et le maintien au logement.

Aussi, la crise du logement et l'augmentation du nombre de demandeurs de logement social dans la Métropole de Lyon rallongent les délais dans l'obtention d'un logement. Ces dernières entraînent pour les jeunes ménages des difficultés à se loger. Pour y pallier, nous travaillons à soutenir les demandes de logement des jeunes accompagnés dans le cadre de l'Accord Collectif Intercommunal d'Attribution - ACIA - regroupant la Métropole, la MVS, les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions - ILHA - ou relevant du fichier prioritaire de l'Etat - SYPLO -.

C'est pourquoi, notre accompagnement s'inscrit en parallèle dans une mission de renforcement quotidien de ces multiples relations partenariales dont la finalité première est de soutenir les demandeurs de logement social et notamment avec les ménages suivants :

- PRIORITAIRES AU SEIN DES INSTANCES LOCALES DE L'HABITAT ET DES ATTRIBUTIONS - ILHA -

Le CLLAJ Lyon participe aux commissions prioritaires des 9 arrondissements de Lyon. Ces instances partenariales de diagnostic partagé permettent l'échange sur les situations des ménages présentés entre associations logement, bailleurs et institutions.



37 MÉNAGES PROPOSÉS **36 MÉNAGES VALIDÉS**
13 RELOGEMENTS

Également, le CLLAJ Lyon propose des candidatures de jeunes en fonction des caractéristiques des programmes neufs ou réhabilités lors des Commissions Locales d'Orientation et d'Attribution - CLOA -.

31 CANDIDATURES
4 TITULAIRES D'UNE OFFRE
6 SUPPLÉANTS
4 RELOGEMENTS

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

- PRIORITAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCORD COLLECTIF INTERCOMMUNAL D'ATTRIBUTION DE LA MAISON DE LA VEILLE SOCIALE - ACIA MVS -

Ce dispositif vise à faciliter le relogement dans le parc social des ménages orientés par la MVS sortant d'hébergement ou dans le cadre d'un évitement à l'hébergement.

Le CLLAJ Lyon participe aux commissions de recevabilité et de régulation de l'ACIA-MVS. Il propose et accompagne les candidatures des jeunes ménages prêts à l'accès à un logement autonome.



44 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS DANS CE DISPOSITIF

dont 15 candidatures validées dans l'année



20 MÉNAGES ONT ÉTÉ RELOGÉS

et 6 sont en cours de proposition

- LABÉLLISÉS ACIA MÉTROPOLÉ OU RELEVANT DU FICHER PRIORITAIRE DE L'ÉTAT - SYPLO -

Après avoir identifié les ménages confrontés à des cumuls de difficultés économiques et sociales, mal logés ou occupant un logement inadapté, le CLLAJ Lyon saisit l'ACIA Métropole ou le SIAL afin de prioriser leur demande de logement social.



ACIA MÉTROPOLÉ

51 DEMANDES

46 ONT ÉTÉ LABELLISÉES

3 en attente et 2 rejetées (hors critères)

4 offres de logements



SYPLO - SIAL

56 DEMANDES

35 ONT ÉTÉ LABELLISÉES

13 en attente et 8 rejetées (hors critères)

17 accès au logement

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

- BÉNÉFICIAIRES DES SOLUTIONS ACTION LOGEMENT

Le CLLAJ Lyon accompagne les jeunes salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle :

♦ INFORMATION ET MOBILISATION DES AIDES ACTION LOGEMENT :



125 JEUNES ont été concernés par l'avance et/ou la garanties LOCAPASS

33 pour la VISALE

10 pour le MOBILI-JEUNE

♦ INFORMATION, SOUTIEN ET INSTRUCTION DE DOSSIERS DE CANDIDATURE LOGEMENT - HÉBERGEMENT AUPRÈS D'ACTION LOGEMENT :



246 JEUNES ACTIFS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN SOUTIEN DU CLLAJ LYON

Le CLLAJ Lyon peut aussi s'appuyer sur des dispositifs d'accompagnement liés au logement permettant de contractualiser avec les jeunes :

- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT - ASLL -

L'ASLL est un accompagnement spécialisé, reposant sur une démarche volontaire et contractuelle et s'adressant aux ménages en difficulté dans leur recherche, leur accès et/ou leur maintien dans le logement. Ce sont essentiellement des ménages qui ont de faibles ressources et sans garant physique. Il peut aussi s'agir de jeunes primo-accédant ayant besoin d'un soutien face à la multiplicité des démarches à effectuer et au manque d'information.

L'ASLL permet aux ménages les plus éloignés du logement, un accompagnement dans leur demande de logement/hébergement et de les préparer à un futur accès. Il permet aussi d'anticiper certaines difficultés qui découlent des démarches administratives et matérielles.



44 MESURES ASLL validées en 2018, correspondant à **33 ménages**

33 démarrées en 2017, **POURSUIVIES EN 2018** correspondant à **30 ménages**



SOIT 63 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

dans le cadre d'une mesure
d'ASLL en 2018

- FONDS NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT DALO - FNAVDL DALO -

Le FNAVDL est un dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement. Il est individuel et est mis en œuvre avant l'accès à un logement (mesure AVL), lors de l'accès (mesure ADL) ou au cours du bail en cas de difficultés observées du ménage (impayés de loyers, problème avec le voisinage, etc. (mesure ARL)).

Au travers de ce dispositif et lorsqu'il est désigné, le CLLAJ Lyon concourt à l'autonomisation des personnes reconnues prioritaires DALO qui rencontrent des difficultés à se loger dues notamment à des situations de précarité et/ou de vulnérabilité souvent préexistantes. L'accompagnement mis en place vise également à faciliter le maintien dans le logement obtenu.

À la suite d'une préconisation de la COMED pour une mise en place du FNAVDL, **7 ménages** ont été orientés vers le CLLAJ Lyon.

Ce dispositif n'est cependant pas toujours compris par les ménages car initié au travers d'un recours DALO. La Commission de Médiation peut effectivement adjoindre à la décision un accompagnement afin de permettre aux ménages d'accéder à un logement de façon sereine. Or pour ces ménages, leur droit à avoir un logement ne doit pas être soumis à une obligation d'accompagnement social, souvent synonyme d'entrave à leur liberté.

Ce qui peut expliquer **le refus de 3 ménages d'adhérer à ce dispositif suite à leur recours DALO.**



4 MÉNAGES ont adhéré dont 2 connus et accompagnés par le CLLAJ Lyon et notamment dans la saisie de la COMED

Par ailleurs, le CLLAJ Lyon participe à la commission de régulation des baux glissants, mise en place par l'Etat et la Métropole de Lyon, permettant de traiter collectivement les situations bloquées, faciliter les glissements de baux ou rechercher une solution plus adaptée.

Nous avons présenté 2 situations lors de cette commission, l'une en problématique d'impayés et de non-respect du plan d'apurement, l'autre pour rupture de ressource et régularisation administrative.

Le FNAVDL permet de favoriser le « Logement d'Abord » pour des ménages en difficulté mais en capacité d'accéder à un logement sans délai avec le bénéfice d'un accompagnement approfondi. Toutefois, il s'agit aussi pour le CLLAJ Lyon de faire face à des situations de plus en plus complexes, de veiller à entretenir le lien de confiance entre l'accompagnant et le ménage mais aussi les relations avec les partenaires du relogement, nécessaires au bon déroulement du dispositif.

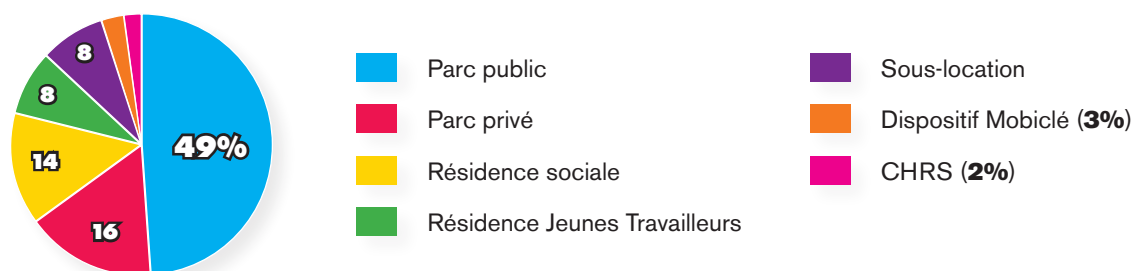
L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

sur la base des 831 jeunes

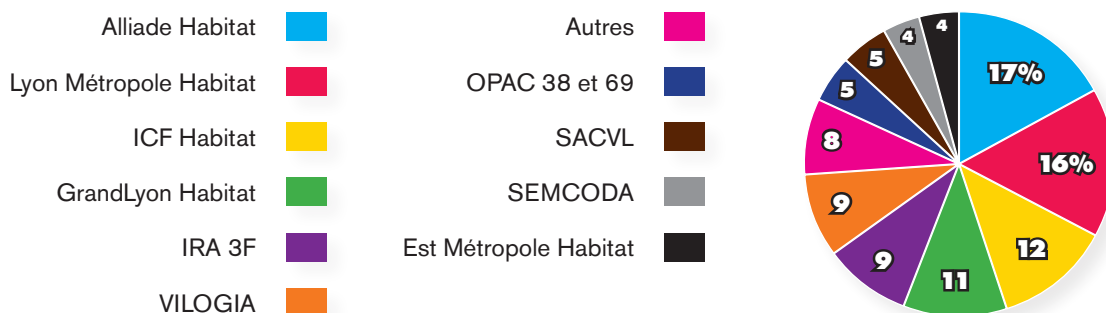
En 2018 : — **140 accès dans le parc public** — **44 dans le parc privé** dont 68% via un propriétaire privé.

Les solutions logement

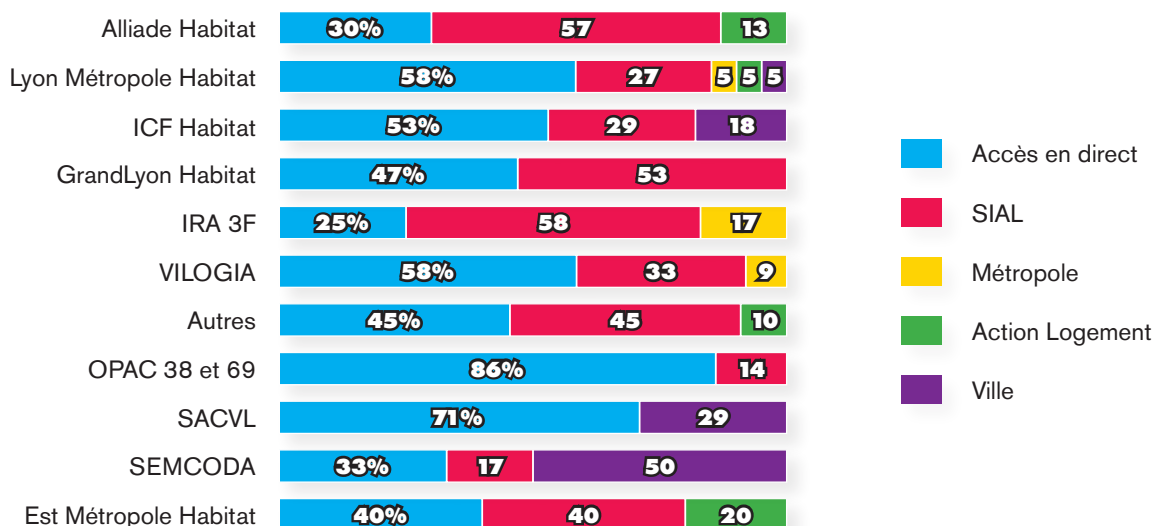


Les accès dans le parc public

140 accès : 69 femmes dont 19 avec enfant(s) - 13 hommes dont 1 avec enfant(s) - 58 couples dont 8 avec enfant(s).



Les accès dans le parc public en direct et via les réservataires



DU SOUTIEN POUR L'ACCÈS ET L'INSTALLATION

Afin d'accompagner les jeunes au plus près de leurs besoins, l'association fait appel à diverses structures.

ASSOCIATION COLLECTIVE D'AIDE AU LOGEMENT - ACAL -

Le CLLAJ Lyon a sollicité en 2018 l'ACAL pour les ménages les plus précaires afin qu'ils bénéficient de la garantie. Il a également instruit des demandes d'aide financière afin de régler le montant de leur caution, accordée sous forme de secours ou de prêt sans intérêt.



40 DOSSIERS INSTRUITS pour des demandes d'accès dans le parc social

36 ACCORDÉS : - 26 pour la garantie et l'aide financière

- 7 pour l'aide financière

- 3 pour la garantie

LA BANQUE SOLIDAIRE DE L'ÉQUIPEMENT - BSE -

La BSE est une structure gérée par EMMAUS. Elle permet aux ménages accédant à un logement autonome pour la première fois, de s'équiper en mobilier et petit électroménager neuf et de qualité à des prix accessibles.

Le CLLAJ Lyon accompagne les jeunes accédant à un premier logement pérenne auprès de la Banque Solidaire d'Équipement.



16 MÉNAGES ONT ÉTÉ ORIENTÉS ET ONT PU BÉNÉFICIER DE LA
BANQUE SOLIDAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

ENVIE RHÔNE

ENVIE Rhône est une association loi 1901 et entreprise d'insertion, spécialisée dans le réemploi et la réparation d'électroménagers.

Ainsi, cette association permet à des salariés en parcours d'insertion de retrouver un emploi stable, d'offrir une seconde vie à des appareils électroménagers et de proposer à tous de s'équiper de biens de consommation de qualité et à petit prix.

En 2018, le CLLAJ Lyon a signé une convention de partenariat avec ENVIE Rhône permettant à tous les jeunes accompagnés de bénéficier de **15% de réduction** sur tous ses produits.

Les jeunes du CLLAJ Lyon peuvent donc s'équiper d'appareils électroménagers reconditionnés.

Le CLLAJ Lyon est lieu ressources pour les jeunes, notamment sur les différents modes d'hébergement. Il oriente vers les structures adaptées et participe à diverses instances partenariales sur le territoire de la Métropole.

Il est en lien avec les organismes proposant de l'hébergement adapté aux jeunes tels que les résidences sociales, les résidences jeunes travailleurs, les résidences étudiantes, etc.

En effet, le logement temporaire constitue une alternative qui permet aux jeunes ménages de poser leurs valises quelque part, en attendant un accès au logement pérenne.

LA MAISON DE LA VEILLE SOCIALE - MVS -

La prise en compte de la demande d'hébergement avant l'orientation vers une solution

Le CLLAJ Lyon siège à la commission de régulation de la MVS en alternance avec l'ALPIL, Entre2Toits et Habitat & Humanisme afin d'étudier les candidatures des demandeurs d'hébergement et de soutenir les ménages les plus fragiles.

Lors de ces commissions, une analyse partagée permet d'évoquer des situations préoccupantes et de contribuer au relogement des ménages relevant de l'hébergement ou du logement temporaire.

Par ailleurs, lorsque la MVS positionne un ménage de moins de 30 ans sur un logement en sous-location (IML ou ALT) mis à disposition par Entre2toits, l'accompagnement dans le logement temporaire est assuré par le CLLAJ Lyon en l'absence d'un référent social.



15 MÉNAGES ORIENTÉS PAR LA MVS SUR LE PARC D'ENTRE2TOITS
QUI SONT ACCOMPAGNÉS PAR LE CLLAJ LYON

LA SOUS-LOCATION

La spécificité de ce type d'hébergement réside dans l'autonomie laissée au sous-locataire, il est en « condition réelle » pour appréhender l'ensemble de ses droits et devoirs. Les jeunes accompagnés en sous-location acquièrent des compétences clés pour leur futur accès au logement autonome : gestion du budget, entretien du logement, économies d'énergies, obligations locatives, etc.

Le partenariat rapproché entre le CLLAJ Lyon et Entre2Toits permet un accompagnement en binôme adapté aux ménages hébergés. Entre2Toits aborde toutes les questions liées à la gestion du logement et sa bonne utilisation. Quant au CLLAJ Lyon, il intervient pour toutes les questions relatives à la situation sociale du ménage jusqu'à son relogement.



60 MÉNAGES EN SOUS-LOCATION SONT ACCOMPAGNÉS

LES RÉSIDENCES SOCIALES

La résidence Phileas Lodge 2.0, située dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, est un projet social porté par la SACVL (propriétaire), AccesLodge (gestionnaire) et le CLLAJ Lyon.

Cette résidence compte 152 logements dont 114 destinés à des étudiants et 38 à des jeunes actifs de moins de 30 ans.

Parmi ces derniers, 12 sont réservés par la MVS et l'accompagnement social est assuré par le CLLAJ Lyon.



3 JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LE CLLAJ LYON EN 2018

au sein de la résidence Philéas Lodge

En 2018, le CLLAJ Lyon poursuit son partenariat avec ADOMA en participant aux Commissions de Validation de la Demande sur le territoire de Grand Lyon Sud (Vénissieux, Saint Priest, Saint-Fons et Pierre Bénite).



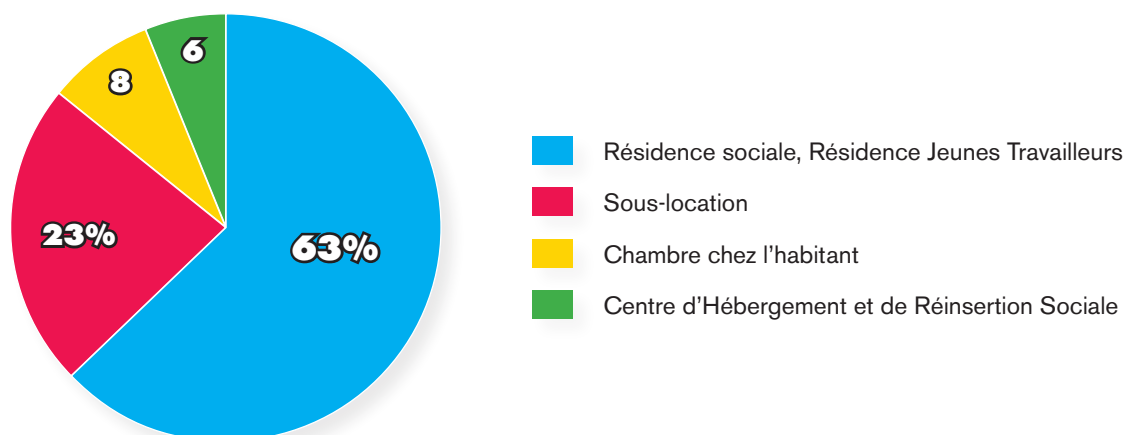
19 MÉNAGES accompagnés ont accédé à un hébergement à ADOMA

L'ACCÈS AU LOGEMENT TEMPORAIRE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

sur la base des 831 jeunes

En 2018, **101 ménages ont accédé à une solution transitoire.**

46 hommes dont 1 avec enfant(s) - 43 femmes dont 6 avec enfant(s) - 12 couples dont 3 avec enfant(s).



DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR L'ACCÈS

Un constat s'impose dans nos missions d'accompagnement « vers » le logement depuis quelques années ; celui d'une baisse des relogements des jeunes suivis malgré une stabilité financière constatée pour certains.

Certaines observations de terrain peuvent alors expliquer ce constat :

- DES SOLUTIONS DE (RE)LOGEMENT CRÉES EN LOGIQUE DISPOSITIVE

Les solutions de relogement sont aujourd'hui davantage pensées en logique « de dispositifs » - contraignant les ménages à devoir répondre à des « critères spécifiques ». Hors des clous de passage préétablis, certains demandeurs ne peuvent être reconnus prioritaires malgré une situation constatée « urgente ».

La transformation des dispositifs de droit commun - ayant pour mission la reconnaissance des critères de priorités des demandeurs de logement social - joue un rôle déterminant dans la baisse des relogements des jeunes accompagnés par le CLLAJ Lyon.

Cette dernière s'explique notamment par un réel durcissement des conditions de « reconnaissance de priorité » de certaines situations.

- DES OFFRES DE LOGEMENTS INÉQUITABLES SELON LES DISPOSITIFS

Afin de tendre vers un rééquilibrage d'apports de solutions pour les autres ménages non orientés par la MVS et en logement temporaire ou hébergés, existent également l'ACIA Métropole et le SYPLO (Préfecture). Or, leurs propositions d'offres de logement dans le parc social ne sont pas suffisantes malgré les labellisations. Ceci peut s'expliquer en outre par la mise en place récente de l'ACIA Métropole.

Pour le public jeune, les logements de moyenne typologie (T1 Bis/T2) restent ceux les plus demandés car davantage adaptés à leur composition familiale (couples ou célibataires actifs), situation professionnelle/économique et/ou aspiration à intégrer un logement dit « normal ». Ce déséquilibre entre la demande et l'offre de ce type de logement peut expliquer notamment le nombre restreint de ménages accompagnés relogés par l'ACIA Métropole ou le SYPLO.

- 4 offres de logements ont été faites dans le cadre l'ACIA Métropole

- 17 accès au logement suites à des labellisations SYPLO

- DES JEUNES SALARIÉS STABLES SANS SOLUTION

Nous observons une augmentation de jeunes accompagnés qui – malgré une stabilité socio- professionnelle avec des revenus suffisants et pérennes - ne parviennent plus à se loger. Cette quasi-impossibilité d'y prétendre s'explique notamment par des conditions administratives d'accès complexes devant être traitées et régularisées en amont (Avis d'Imposition à jour, Demande de Logement Social ancienne, etc.) et tout au long de la demande (réactualisation de la Demande de Logement Social, domiciliation à jour, etc.) pour que son effectivité perdure. Cette réalité dans la gestion administrative semble exclure notamment les jeunes actifs en situation de rupture familiale ou en séparation conjugale car dans l'incapacité à pouvoir récupérer les éléments relatifs à leur situation administrative.

Enfin et pour les jeunes en CDI ou CDD à temps partiel, ils sont soumis à des conditions de revenus minimum pour prétendre au logement temporaire type RJT ou résidences sociales, diminuant leur chance de pouvoir y accéder.

DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR L'ACCÈS

Ainsi, certains jeunes, bien qu'en voie d'autonomisation, doivent faire face à l'absence de solution de logement ou d'hébergement. Ayant des emplois précaires en termes de ressources, ils ne peuvent prétendre à des solutions même celles spécifiques à leur situation. Avec le temps, cette réalité de non-accès dans leur temporalité limitée entraîne pour les plus fragiles, leur décrochage tant dans l'accompagnement social initié que dans leur inscription professionnelle.

- TYPOLOGIES ET TERRITOIRES RARES

Majoritairement hébergés et/ou en attente depuis trop longtemps d'une proposition de logement, certains jeunes semblent ne plus pouvoir faire fi de leurs aspirations en matière de recherche de logement - qu'ils soient par ailleurs en activité ou sans emploi -. Nombre d'entre eux font alors état d'une certaine « exigence » en refusant des propositions de logement qu'ils considèrent comme trop petit.

Il est à noter aussi que leur prospection effectuée en parallèle via des sites d'offres issues du parc privé ou de particuliers tend également à biaiser les représentations de certains jeunes quant aux offres proposées. Appliquant des stratégies de recherches similaires à celles réalisées sur internet et sans avoir pleinement connaissance des conditions d'obtention, ces dernières semblent ne pas toujours répondre à leurs « idéaux ».

De plus, globalement sans mobilité et conscients des effets de l'inscription territoriale du domicile auprès de certains recruteurs (représentations négatives de certains territoires, projection de difficultés dans les déplacements professionnels, etc.), certains jeunes priorisent des localisations dans lesquelles les opportunités d'accès sont également rares.

- DES SOLUTIONS INADAPTÉES AUX DÉSIRS D'AUTONOMIE DES JEUNES

Enfin, certains jeunes ont une appréhension des solutions temporaires type résidences sociales, les percevant davantage comme des lieux de précarité « extrême » dans lesquelles le collectif ne se vit que sous l'angle de la contrainte.

Bien que distinctes, les solutions de logement en colocation sont, elles aussi, soumises aux appréhensions du collectif car contraires aux besoins d'indépendance, d'intimité et d'autonomie évoqués par les jeunes. C'est aussi la question d'acquérir un logement à soi qui semble motiver leur refus à ce type de solution, car symbole d'ascension sociale.

DES SOLUTIONS SPÉCIFIQUES ET PARTENARIALES

Afin de pallier aux difficultés énoncées précédemment, le CLLAJ Lyon développe depuis plusieurs années des solutions spécifiques et partenariales favorisant l'accès des ménages accompagnés.

LES JEUNES EN LIEN AVEC LA JUSTICE

Le suivi des jeunes qui font l'objet de poursuites et de condamnations judiciaires constitue un défi pour les pouvoirs publics. L'incarcération accentue bien souvent les ruptures psychologiques/somatiques, familiales, scolaires et/ou professionnelles déjà préexistantes. Ces jeunes lors de leur sortie cumulent alors un ensemble de précarités et de problématiques administratives, ne leur donnant que peu de possibilités d'accéder à un logement. Cette situation accentue un peu plus les risques de récidive.

Le Dispositif Sortant de Prison

L'accès à un logement stable apparaît comme la condition première à une réinsertion réussie. C'est à partir de ce constat que, depuis 1994, le CLLAJ Lyon mène son action « Dispositif Sortant de Prison » - DSP - : proposant un logement et un accompagnement aux jeunes sous mains de justice afin de les mettre dans une dynamique de réussite et ainsi prévenir la récidive tout en favorisant la réinsertion par et dans le logement.

Ce dispositif est réservé aux jeunes ayant un lien avec la justice : placement sous-surveillance électronique, placement extérieur individualisé, sortie de semi-liberté, sursis mise à l'épreuve, TIG, liberté conditionnelle, etc. Un accompagnement personnalisé à chaque situation est proposé dans le cadre d'une sous location : 10 logements en sous-location conventionnés en ALT, du studio au T2, entièrement meublés et équipés.

Pour cela, un partenariat multiple est engagé avec le SPIP, la Mission Locale, les éducateurs de prévention, le CSAPA ainsi que d'autres associations partenaires.



12 MÉNAGES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SORTANT DE PRISON

PASSAGE

PASSAGE est un programme mis en œuvre par Le MAS et le CLLAJ Lyon avec le concours de la Fondation ARALIS. Ce programme de réinsertion par le logement et d'évitement des « sorties sèches » est pensé à destination des personnes sortantes de détention dans le Rhône, sans limite d'âge avec un accès immédiat après la libération à une solution de logement temporaire (résidences sociales ARALIS et sous-locations). Les personnes bénéficient d'un accompagnement soutenu tout au long de leur location/sous location jusqu'à la sortie vers un logement autonome. Le programme PASSAGE permet également le soutien aux détenus dans le maintien de leur logement durant leur incarcération.

Cette année 2018 a été une année de transition avec une inscription dans le cadre du Logement d'Abord sous l'égide de la Métropole de Lyon et de l'État. De plus, la Fondation ARALIS a permis de mettre à disposition 15 logement supplémentaires au regard de la convention initiale.

DES SOLUTIONS SPÉCIFIQUES ET PARTENARIALES



41 PERSONNES ONT ÉTÉ ORIENTÉES VERS LE PROGRAMME PASSAGE

- 33 personnes sur le volet « Accès » (80%)
- 8 personnes sur le volet « Maintien » (20%)

Les orientations :

- ♦ 32% par les services des SPIP (Corbas, Villefranche, milieu ouvert) ;
- ♦ 27% par le GREP ;
- ♦ 22% en interne ou partenaires associatifs (DLSP, CAO, CLLAJ Lyon, Foyer MATTER ou Mission Locale de Lyon).

Les accompagnements :

- ♦ 17 personnes ont été aidées dans l'accès au logement (sous-location, bail glissant, résidence ARALIS, logement direct dans le parc public, solution personnelle) ;
- ♦ 12 personnes pour le maintien avec des aides financières et des relations d'aide aux personnes détenues mais aussi à leur famille ou leurs proches.

Favoriser les peines alternatives à l'incarcération - TIG -

Fin 2018, le CLLAJ Lyon a obtenu l'agrément permettant l'accueil et l'encadrement de personnes ayant été condamnées à une mission de Travail d'Intérêt Général - TIG -. Un tuteur de l'association est alors mandaté pour assurer sa prise en charge au quotidien. L'objectif est double : pouvoir placer la personne au sein d'une équipe menant des actions à vocation sociale et veiller au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de cette alternative à la peine d'incarcération.



1 PERSONNE ENCADRÉE PAR LE CLLAJ LYON DANS LE CADRE DE SON TIG

En 2018, le CLLAJ Lyon a accueilli 97 jeunes en lien avec la justice orientés par :

- ♦ L'équipe PASSAGE ;
- ♦ Les services justice (maisons d'arrêt et milieu ouvert) ;
- ♦ Les Missions Locales, Maisons de la Métropole, CCAS, Associations, Santé, etc. ;
- ♦ Les interventions collectives du CLLAJ Lyon en maison d'arrêt de Corbas (PMAS/CSAPA).



9 JEUNES en lien avec la justice et hors Dispositif Sortant de Prison ont accédé à un logement de droit commun

DES SOLUTIONS SPÉCIFIQUES ET PARTENARIALES

LES SOUS-COLOCATIONS : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour répondre au besoin d'hébergement temporaire de jeunes actifs en mobilité, le CLLAJ Lyon développe depuis 2012, des offres de sous-colocations entièrement meublées et équipées, proches de toutes commodités.

Cette formule d'habitat, soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de mettre à disposition neuf places au sein de trois logements de type 4.



14 JEUNES ONT OBTENU UNE SOLUTION EN SOUS-COLOCATION EN 2018

8 hommes et 6 femmes

MOBICLÉ - UN RÉSEAU DE CHAMBRE CHEZ L'HABITANT

Depuis 2016, le CLLAJ porte un réseau de chambre chez l'habitant en partenariat avec le bailleur SACVL. Ce dispositif développe de nouvelles solutions d'hébergement chez des particuliers disposant de chambres inutilisées à leur domicile afin de satisfaire les besoins de logement de courte à moyenne durée de jeunes de moins de 30 ans, en mobilité sur la Métropole de Lyon.



8 SOUS-LOCATIONS EN 2018

7 locataires de la SACVL ont contacté le CLLAJ Lyon pour s'informer sur le dispositif dont 2 ayant sous-loué une chambre

19 jeunes ont sollicité l'association pour s'informer et candidater au Mobiclé

Les objectifs pour 2018 ont été partiellement atteints au regard d'un manque de financement de cette action. Aussi, le Mobiclé subit un nécessaire étayage au regard de la complexité des droits CAF dans le cadre de la sous-location, entraînant un gel temporaire des admissions au 4^{ème} trimestre 2018.

LA COLOCATION MONOPARENTALE : UNE COHABITATION AUTOUR DE LA PARENTALITÉ

Le CLLAJ Lyon propose une solution conciliant à la fois une première expérience de logement et un soutien à la parentalité. La colocation monoparentale permet de rompre l'isolement des jeunes mères, voire génère une relation d'entraide réciproque.

Cette solution propose un logement de type 4, destiné aux jeunes femmes majeures protégées avec fin de prise en charge, en rupture familiale, victimes de violences ou ne pouvant élargir aux dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité.



2 MAMANS ont pu bénéficier d'une place dans la sous-colocation monoparentale
dont une a été relogée via l'ACIA-MVS

LA GARANTIE JEUNES + : LE CO-ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DES JEUNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

La Garantie Jeunes + est un dispositif de co-accompagnement proposé par le CLLAJ et la Mission Locale de Lyon afin de renforcer l'autonomie des jeunes et d'éviter les ruptures de parcours d'insertion dues à leur absence de logement.

Notre action est donc une forme de médiation entre deux éléments qui ne peuvent être dissociés : l'emploi et le logement. Il s'agit ainsi de co-construire des solutions logement pour 32 jeunes en parcours Garantie Jeunes en impliquant les bailleurs ARALIS et ADOMA.

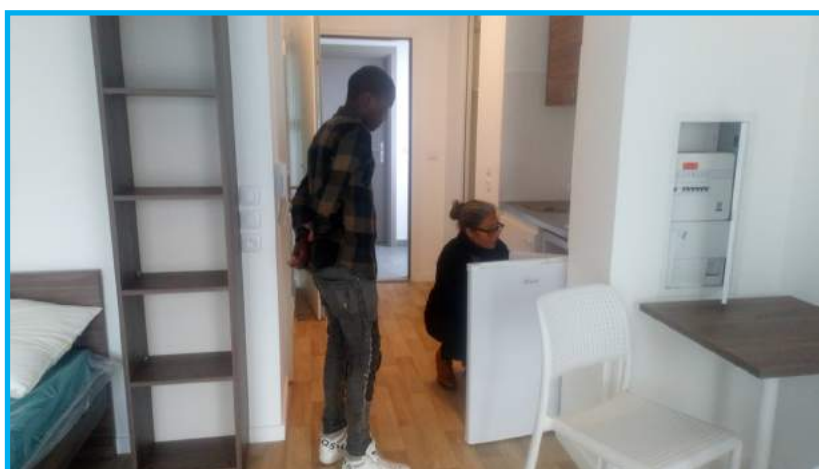
Notre accompagnement auprès de ces jeunes s'effectue sur les volets accès au logement en résidence sociale et son maintien. En fonction de leur situation, ils pourront rester soit en résidence sociale, soit être orientés sur un logement plus adapté en cas de difficultés importantes (CHRS, etc.) ou bien, accéder à un logement de droit commun via l'Accord Collectif MVS.

Notre intervention traverse ainsi différentes compétences - allant du soutien social aux actions plus « matérielles » permettant la bonne installation et l'appropriation du logement - présent et futur.

Cette expérimentation s'inscrit enfin dans la déclinaison des approches « Logement d'Abord » pour le public jeune et contribue à la réflexion autour du logement des jeunes et de « l'aller vers ».



SUR 50 JEUNES REPÉRÉS, 12 ONT INTÉGRÉ LE DISPOSITIF CAR RÉPONDANT AUX CRITÈRES



LE 10^{ÈME} SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES



————— **2 500 VISITEURS**
SUR LE 10^{ÈME} SALON DU LOGEMENT



+ 56% DE VISITEURS
ENTRE 2017 ET 2018

UN ÉVÉNEMENT MAJEUR AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Le CLLAJ Lyon, en partenariat avec le Service Logement de la Mission Locale de Vénissieux a organisé le mercredi 12 septembre 2018, la 10^{ème} édition du Salon du Logement pour les Jeunes.

Cet événement unique dans la Métropole de Lyon a plusieurs volontés : informer un nombre croissant de jeunes que des solutions adaptées à leurs situations existent, proposer une offre de logement et sensibiliser les partenaires, les pouvoirs publics et les bailleurs à la question de l'insertion et de l'accès à l'autonomie des jeunes.

En effet, le Salon du Logement pour les Jeunes répond à un besoin d'écoute, de conseil et d'information sur les circuits complexes d'accès au logement pour les jeunes et à un besoin d'orientation afin de trouver du soutien dans les démarches pour la recherche et l'installation dans un logement.

Il est à destination des jeunes de 18 à 30 ans, aux profils variés avec des besoins diversifiés (apprentis, jeunes en recherche ou accédant à un premier emploi, jeunes en formation, jeunes en mobilité, étudiants, etc.) recherchant une information et/ou un logement. Il est également ouvert à tous ceux qui sont intéressés par la question du logement et de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Salon est plébiscité par l'ensemble des partenaires, exposants, institutionnels et visiteurs. Tous soulignent l'importance de ce rendez-vous annuel qui permet la rencontre des jeunes avec les différents acteurs présents. C'est aussi un partage d'expériences entre professionnels d'horizons différents aux compétences complémentaires.

Depuis 2011, le Salon du Logement pour les Jeunes se déroule à l'Atrium de l'Hôtel de Ville de Lyon, un lieu central et accessible qui permet d'accueillir chaque année un nombre croissant de visiteurs.

Le Salon rassemble chaque année près de **60 exposants** classés en cinq pôles de compétences : logement et hébergement - conseils - droits et aides - emploi et formation - ameublement.

LE 10^{ÈME} SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES

LES OFFRES DE LOGEMENT SUR LE SALON

Chaque année sur l'événement, un espace est dédié à l'affichage d'offres de logement mises à disposition par les partenaires du Salon.

En 2018, ont été affichées **185 offres de logement** et d'hébergements de toutes typologies, incluant colocations et chambres chez l'habitant.

Cet espace permet de centraliser l'offre accessible et attire chaque année un nombre plus conséquent de jeunes. En parallèle de cet espace, les exposants hébergement/logement ont diffusé et proposé des offres aux jeunes, en direct sur leur stand.

Aussi et à la vu des chiffres qui ont été communiqués par les exposants bailleurs, le CLLAJ Lyon a comptabilisé **une centaine de ménages** qui se sont vu proposer une offre de logement à la suite de leur visite sur la 10^{ème} édition du Salon du Logement pour les Jeunes.

LES TEMPS FORTS DU SALON

Plusieurs animations et temps forts ont été proposés :

- ♦ « **Le Rendez-vous du Logement** » : une présentation animée par des professionnels, qui permet d'informer les jeunes sur la recherche et l'accès au logement, les aides, le dossier de demande de logement social et sur les différentes garanties locatives : **50 jeunes informés**.
- ♦ « **Le Café Coloc'** » : une présentation sur le mode d'habiter qu'est la colocation et un jeu-rencontre entre des jeunes recherchant une colocation ou ayant besoin de renseignements : **40 participants**.
- ♦ « **Le Quiz Logement Jeune** » : un quiz numérique et interactif permettant aux jeunes de tester leurs connaissances et de répondre à une série de questions pour tenter de remporter de nombreux lots : **20 participants**.
- ♦ Le CLLAJ Lyon a également accueilli dans la matinée, Monsieur Le Maire de Lyon, Georges KÉPÉNÉKIAN, qui a porté un intérêt particulier à l'événement. Il a pu visiter le Salon, rencontrer les organisateurs, les exposants et échanger avec des jeunes présents sur le Salon, qui avaient des problématiques de logement.
- ♦ « **La cérémonie de clôture du Salon** » : a eu lieu dans les Salons Rouges de l'Hôtel de Ville de Lyon à partir de 18h30. Celle-ci a permis autour des interventions de personnalités publiques et politiques de clôturer cette riche et belle journée.



LE COLLECTIF LOGEMENT RHÔNE

Le Collectif Logement Rhône regroupe différentes associations d'insertion par le logement et dont l'objectif est de concourir à la mise en œuvre du droit au logement dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

En 2018, le CLLAJ Lyon, membre actif de ce collectif, a participé à différents groupes de travail ou instances partenariales :

- ♦ Groupe de travail et réunions avec la Métropole concernant la mise en place du PPGID ;
- ♦ Groupe de travail « Logement d'Abord - Accompagnement » ;
- ♦ L'ICIS afin d'échanger sur la coordination des projets « Logement d'Abord » ;
- ♦ Le groupe d'analyse et de réflexion sur les besoins mal ou non couverts en logement et hébergement et notamment chez les jeunes dont les solutions ne sont pas adaptées.

LES UNIONS NATIONALE ET RÉGIONALE DES CLLAJ

Le CLLAJ Lyon est l'un des membres fondateurs de l'Union Nationale et de l'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes.

L'Union Nationale des CLLAJ

L'UNCLLAJ, réseau national d'initiatives locales pour le logement des jeunes, a été créée en 2002 sous l'impulsion de l'association des CLLAJ Rhône-Alpes, d'Ile de France, de Normandie et de PACA.

En 2018, l'UNCLLAJ regroupe 76 associations adhérentes, CLLAJ ou service logement jeunes.



Depuis sa création, en accord avec ce que défend cette union, le CLLAJ Lyon siège au Conseil d'Administration, contribue et s'investit dans ses différentes missions.

L'UNCLLAJ porte une vision précise de l'accès au logement des jeunes : le logement est la pierre angulaire de la construction de l'autonomie et de leur émancipation. C'est une composante voire un préalable à l'insertion, à la formation, à l'emploi...

C'est dans cet esprit que l'UNCLLAJ défend et défendra l'accès des moins de 25 ans à toutes les aides et minima sociaux et, par exemple, demande que l'encadrement des loyers dans les grandes métropoles, prévu par la Loi Alur soit appliqué.

Le logement, ne l'oublions pas, est un droit garanti par la Constitution et les Traités Européens.

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes des CLLAJ

L'URCLLAJ Auvergne-Rhône-Alpes, réseau régional d'initiatives locales pour le logement des jeunes, a été créée en 1999 sous l'impulsion du CLLAJ Lyon notamment.

En 2018, l'Union Régionale des CLLAJ Auvergne-Rhône-Alpes regroupe 15 associations adhérentes, CLLAJ ou service logement jeunes. Le CLLAJ Lyon est membre actif du bureau.



Cette année 2018 a été pour l'Union, une année marquée par des difficultés. En effet, celle-ci fût, au premier semestre 2018, déstabilisée dans sa gouvernance avec des retentissements quant à sa survie.

Mais, grâce à l'appui plus que primordial des salariés, le bureau bien que restreint, a redoublé d'efforts afin de maintenir les actions déjà engagées et d'en développer de nouvelles pour perdurer la mobilisation et l'outillage de l'ensemble des adhérents.

Ces difficultés auraient pu être l'occasion de changements au détriment de l'Union mais tout au contraire, ce fut l'opportunité d'une prise de conscience des adhérents pour un investissement par et pour le collectif.

Ainsi, le second semestre a permis le déclenchement d'une réflexion sur les objectifs et services de l'URCLLAJ et sur la mobilisation de chacun. Cette dernière s'est traduite par un désir collectif de perdurer au service d'une jeunesse en difficulté.

C'est dans cette optique que la reconstruction d'une gouvernance a pu alors s'engager car nourrie par le plein engagement des adhérents, d'autant plus nécessaire au regard des situations précaires des jeunes reçus dans les structures adhérentes.

Enfin, et parce qu'aujourd'hui la question du numérique semble redéfinir les pourtours de l'accès aux droits des jeunes et plus spécifiquement pour les plus vulnérables, l'URCLLAJ avec le soutien de l'UNCLLAJ, en a fait cette année un enjeu prioritaire.

Celui-ci s'est traduit par l'expérimentation en 2018 d'un projet ambitieux, « le CLLAJ-Numérique » : un service et des outils développés par les adhérents que sont le CLLAJ Lyon, le Conseil Habitat Jeunes de Grenoble et le Pôle CLLAJ de l'Aile Sud-Bourgogne, pour mettre en œuvre des outils d'humanisation de la relation en ligne en matière de logements pour les jeunes de la Région.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes



3 rue de l'Abbé Rozier - Place du Forez
69001 LYON

04 72 07 87 17

cclaj.lyon@cclajlyon.fr

www.rhonealpes-uncclaj.org/lyon/



@cclajlyon